

## Conseil en mobilité: un nouveau métier, une nouvelle mission

En France, toutes les villes de plus de 100'000 habitants sont tenues de promouvoir une gestion des déplacements professionnels et d'offrir pour cela un service de conseil aux entreprises. Cette politique a favorisé l'apparition d'un nouveau métier : conseiller en mobilité. S'appuyant sur le retour d'expériences en France et à l'étranger, le manuel *Conseiller en mobilité : une nouvelle mission, un nouveau métier* présente les outils nécessaires pour gérer les différents niveaux d'intervention du conseiller en mobilité.

L'articulation entre le conseil en mobilité et l'information multi-modale est particulièrement mise en exergue dans cet ouvrage qui rassemble des informations s'adressant aussi bien aux acteurs locaux qu'aux conseillers en mobilité eux-mêmes.

Pour plus d'informations (en français) :

[http://www1.certu.fr/catalogue/scripts/pur.asp?title\\_id=775&lg=0](http://www1.certu.fr/catalogue/scripts/pur.asp?title_id=775&lg=0)  
ou auprès de Maxime Jean, [epomm.certu@equipement.gouv.fr](mailto:epomm.certu@equipement.gouv.fr)

## Handbuch für die Mobilitätsberatung

In Frankreich sind alle Städte mit mehr als 100.000 Einwohnern gesetzlich dazu verpflichtet, betriebliches Mobilitätsmanagement zu fördern und eine Mobilitätsberatung für Unternehmen anzubieten. Nach einem Leitfaden zur Erarbeitung von betrieblichen Mobilitätsplänen ist nun auch ein nationales Handbuch für die Mobilitätsberatung erschienen. Darin werden die wesentlichen Inhalte und Vorgehensweisen der betrieblichen Mobilitätsberatung erläutert, vor allem die multimodale Information und Vermarktung.

Nähere Informationen (auf französisch) unter:

[http://www1.certu.fr/catalogue/scripts/pur.asp?title\\_id=775&lg=0](http://www1.certu.fr/catalogue/scripts/pur.asp?title_id=775&lg=0) oder  
bei CERTU, Maxime Jean, <mailto:epomm.certu@equipement.gouv.fr>.

27.05.04

Soutenu par:



Mobilservice  
c/o Büro für Mobilität AG  
Hirschengraben 2  
3011 Bern  
Fon/Fax 031 311 93 63 / 67

Mobilservice service francophone  
c/o webpublisher & media relations | cathy **savioz**  
Rue de Vermont 58 | CH-1202 Genève  
Tél. 022 734 64 76  
[redaction@mobilservice.ch](mailto:redaction@mobilservice.ch) | [www.mobilservice.ch](http://www.mobilservice.ch)

## catalogue du certu

### ● CONSEIL EN MOBILITÉ : UNE NOUVELLE MISSION, UN NOUVEAU MÉTIER

Comment encourager les plans de déplacements pour les lieux d'activités

#### Infos ventes



Référence pour commander  
:RF04103

Prix de Vente :40,00 €

aut : DTT

edi : CERTU

Nov. 2003

REFERENCES

296 ; 22 X 24

Isbn : 2-11-094115-4

Issn : 1263-3313

L'orientation des politiques de déplacements vers un management de la mobilité, permettant de maîtriser l'usage de l'automobile en ville, a fait apparaître une nouvelle mission et un nouveau métier : le conseil en mobilité. Encore fallait-il définir leur contenu et leurs modalités.

En s'appuyant sur le retour d'expériences en France et à l'étranger et sur la demande exprimée, le présent ouvrage propose une organisation du service de conseil en mobilité et un cadrage du métier de conseiller. Il présente les fonctions du conseil en mobilité en insistant sur la nécessité de maîtriser l'usage individuel de la voiture et sur le rôle de l'autorité organisatrice des transports urbains (AOTU) pour fédérer le partenariat local. Il propose un contenu pour les différents niveaux d'intervention du conseiller en mobilité. Puis, il procure une argumentation et énumère les outils nécessaire pour inciter les gestionnaires de lieux d'activités – dont les employeurs - à se lancer dans une démarche de plan de déplacements. L'articulation entre le conseil en mobilité et l'information multimodale est d'ailleurs mise en exergue, de même que celle des différentes politiques urbaines pour soutenir l'intervention du conseiller.

Cet ouvrage rassemble donc l'information nécessaire aussi bien aux acteurs locaux pour constituer leur partenariat d'agglomération qu'aux conseillers en mobilité eux-mêmes pour réaliser leur mission.